

## Conditions de Participation

Le National TrendVision Award (NTVA) est un concours photo en ligne organisé par la HFC Prestige Service Germany GmbH, désignée ci-après par « la Wella Company », nom qui englobe à la fois l'ensemble des sociétés affiliées et la société mère.

Le concours NTVA comprend plusieurs catégories :

- DACH **Color Artist** de l'année (par Wella Professionals)
- DACH **Color Specialist** de l'année (par Wella Professionals)
- DACH **Editorial Look** de l'année (par Sebastian Professional).

Le présent document ne contient que les conditions de participation applicables à la catégorie DACH **Editorial Look** de l'année.

### 1. COIFFEUSES ET COIFFEURS

- 1.1 La catégorie DACH Editorial Look de l'année est ouverte exclusivement aux coiffeuses et coiffeurs de formation ainsi qu'aux stylistes travaillant en tant que coiffeuses ou coiffeurs en Allemagne, en Autriche et en Suisse.
- 1.2 Les proches des collaboratrices et collaborateurs de Wella (frères et sœurs, parents, enfants, conjoints ou partenaires de vie) ne sont pas autorisés à y participer.
- 1.3 Seule la personne participant au concours, et dont le nom figure sur le formulaire d'inscription, peut prétendre au prix DACH NTVA Editorial Look de l'année.
- 1.4 Les participantes et participants doivent être des coiffeuses et coiffeurs de formation.
- 1.5 Les participantes et participants et les modèles doivent être âgés d'au moins 18 ans.
- 1.6 Les participantes et participants peuvent concourir dans toutes les catégories et autant de fois qu'ils le souhaitent, chacune de leurs participations devant toutefois présenter une apparence /un look différent, avec des différences marquées dans la coloration, la coupe ou le style. Si une participante ou un participant parvient en finale dans plusieurs catégories, il sera contacté et invité à ne maintenir sa participation que dans une seule catégorie.

### 2. LE CONCOURS

- 2.1 Le DACH NTVA est un concours photo en ligne dans lequel les participantes et les participants postent sur les réseaux sociaux une photo d'un look réalisé exclusivement à l'aide de produits Sebastian Professional.
- 2.2 En nous soumettant des photos dans le cadre du concours TrendVision Award, vous (« la participante » ou « le participant ») certifiez à la Wella Company que tous les looks présentés sur les photos soumises dans le cadre du concours ont été créés à l'aide de produits Sebastian Professional. Si la Wella Company en fait la demande, toute participante ou tout participant est dans l'obligation de présenter dans les cinq jours la liste des produits Sebastian Professional utilisés. Toute participante ou tout participant dans l'incapacité de présenter cette liste ou de prouver, suite à la demande de la Wella Company, que les looks ont été créés à l'aide de produits Sebastian Professional pourra être disqualifié à tout moment du concours, la place en finale ou le prix revenant alors de facto à une autre personne.
- 2.3 Dans un premier temps, un jury composé d'expertes et d'experts de la Wella Company sélectionnera les 15 meilleures photos parmi celles soumises par les participantes et participants au concours.
- 2.4 Chaque participation sera évaluée sur la base du vote en ligne (qui compte pour 20 % dans le résultat final) ainsi que des critères indiqués au paragraphe 3.8 (80 % du résultat final).
- 2.5 Un look réussi devra répondre aux critères suivants :
  - 2.5.1 Photo en noir et blanc de votre modèle (photo du corps entier ou à partir des hanches)
  - 2.5.2 Attitude adaptée à Sebastian Professional

### 3. PHASE DE PARTICIPATION

- 3.1 Réaliser le look et, une fois terminé, poster une photo avant / après du look sur le compte Instagram public de la participante ou du participant. Les différents hashtags de la catégorie Editorial Look doivent figurer au début du post : #DACH\_EditorialLook, #DACH\_NTVA2021, #SebastianMastery. Par ailleurs, le tag @wellaprofde doit être indiqué dans le titre (pas dans les commentaires) ainsi que sur la photo.
- 3.2 En soumettant des photos dans le cadre du concours TrendVision Award, vous (« la participante » ou « le participant ») certifiez à la Wella Company que tous les looks présentés sur les photos sont les propres créations de la participante ou du participant et que la participante ou le participant accorde (puisque tel est son droit) à la Wella Company l'autorisation non exclusive et irrévocable de copier, diffuser, présenter et éditer la photo présentée dans le cadre du concours et de sa promotion, dans tout média actuellement connu ou futur, et ce à titre gratuit. Si la photo fait apparaître des contenus ou des éléments n'appartenant pas à la participante ou au participant et/ou relevant des droits de tiers, et/ou si des personnes figurent sur la photo, il incombe à la participante ou au participant d'obtenir tous les consentements nécessaires avant de présenter la photo en vue de sa publication et de son utilisation à titre gratuit, conformément à ce qui est décrit dans les présentes conditions de participation. Si la photo fait apparaître des personnes mineures dans leur pays de résidence, la signature d'un parent ou d'un représentant légal devra également être recueillie. La participante ou le participant exonère la Wella Company de toute responsabilité à l'égard des parties mentionnées ci-dessus, en cas de perte subie suite à la violation, par la participante ou le participant, des obligations et des engagements mentionnés dans le présent accord. Si la Wella Company en fait la demande, toute participante ou tout participant est dans l'obligation de présenter dans les cinq jours le consentement signé de toutes les personnes apparaissant sur les photos présentées et/ou du propriétaire de tout contenu ou élément figurant sur les photos. Ce consentement doit accorder à la Wella Company l'autorisation de copier, diffuser, présenter et éditer la photo présentée dans le cadre du concours et de sa promotion, dans tout média actuellement connu ou futur. Toute participante ou tout participant dans l'incapacité de présenter ce consentement, suite à la demande de la Wella Company pourra être disqualifié à tout moment du concours, la place en finale ou le prix revenant alors de facto à une autre personne.
- 3.3 Chaque participante ou participant potentiel au concours devra ajouter le commentaire suivant sur Instagram : « En publiant cette photo, j'accepte les conditions de participation et je cède mes droits d'auteur à la Wella Company. »
- 3.4 Il est possible de présenter des photos qui n'ont pas été prises spécifiquement pour le concours, sous réserve qu'elles n'aient pas déjà été présentées dans le cadre d'une précédente édition du concours NTVA. Toutefois, la photo ne doit pas avoir été prise plus de 12 mois avant la participation au concours.
- 3.5 Les photos prises à l'aide d'un téléphone portable sont considérées acceptables. Il convient néanmoins de veiller à soumettre des photos de la meilleure qualité qui soit. Toutes les photos seront jugées de façon identique, qu'elles aient été prises par un professionnel ou avec un téléphone portable.
- 3.6 Le modèle peut également porter un masque.
- 3.7 La date limite d'envoi est le 01.10.2021. Les photos reçues au-delà de cette date ne pourront être prises en compte.
- 3.8 Les photos seront jugées par un jury composé d'expertes et d'experts de Sebastian Professional (« membres du jury ») sur la base des critères suivants :
  - 3.8.1 60 % de la note totale pour la beauté de la photo et le choix du modèle
  - 3.8.2 20 % de la note totale pour la conception artistique de la coiffure et la technique utilisée
  - 3.8.3 20 % de la note totale pour la composition globale
- 3.9 Un autre jury évaluera les 15 meilleurs looks sur la base des critères décrits au paragraphe 3.8 et déterminera les lauréats des médailles de Bronze, d'Argent et d'Or du concours NTVA Editorial Look de l'année.

#### 4. DACH NTVA EDITORIAL LOOK – LES PRIX

- 4.1 Le nom des lauréats des médailles de Bronze, d'Argent et d'Or du concours DACH NTVA Editorial Look de l'année sera publié le 19 novembre 2021 sur les réseaux sociaux via wellaprofde / wella.de.
- 4.2 Le lauréat de la médaille de Bronze du DACH NTVA Editorial Look de l'année recevra un bon-cadeau d'une valeur de 249 € ou 400 CHF lui permettant de participer à un séminaire de deux jours.
- 4.3 Le lauréat de la médaille d'Argent du DACH NTVA Editorial Look de l'année pourra participer à une formation en salon avec des Sebastian Experts (d'une valeur de 799 € en Allemagne, de 499 € en Autriche et de 990 CHF en Suisse).
- 4.4 Le lauréat de la médaille d'Or du DACH NTVA Editorial Look de l'année remportera un prix d'une valeur de 5000 euros comprenant un tournage vidéo exclusif réalisé par un professionnel de l'agence de communication spécialiste de la coiffure dfm et une publication en ligne et au format papier dans le magazine dfm. Les éventuels frais de voyage et d'hébergement pour le tournage sont pris en charge par Wella.

#### 5. LE CONCOURS ITVA

- 5.1 Le lauréat de la médaille d'Or du DACH NTVA Editorial Look de l'année participera au concours International TrendVision Award (ITVA) où il affrontera tous les autres lauréats des médailles d'Or du NTVA Editorial Look de l'année du monde entier.
- 5.2 Lors du concours ITVA, un jury évaluera les looks gagnants de chacun des lauréats du prix NTVA. L'évaluation reposera sur les critères suivants :
  - 5.2.1 80 % de la note totale pour le look gagnant du concours NTVA :
    - 5.2.1.1 60 % de la note totale pour la beauté de la photo :
      - 5.2.1.1.1 Attractivité globale de la photo : harmonie, modèle au centre et agréable à regarder
    - 5.2.1.2 20 % de la note totale pour la personnalité charismatique du modèle
    - 5.2.1.3 20 % de la note totale pour la qualité artistique de la coiffure
  - 5.2.2 10 % de la note globale : looks créés précédemment présents dans le portefeuille et visibles sur Instagram
    - 5.2.2.1 Compétences artisanales
    - 5.2.2.2 Beauté du look
  - 5.2.3 10 % de la note totale : Activités sur Instagram :
    - 5.2.3.1 Canal actif, avec au moins 3 posts hebdomadaires
    - 5.2.3.2 Plus de 1000 followers
- 5.3 La participante ou le participant obtenant la meilleure note selon les modalités définies au point 5.2. recevra le prix du ITVA Editorial Look de l'année en mars 2022.
- 5.4 Le ITVA Editorial Look de l'année recevra le prix suivant :
  - 5.4.1 Le trophée ITVA
  - 5.4.2 En remportant ce prix, vous ferez immédiatement partie des « Sebastian Insiders », une communauté de stylistes et de créatrices et créateurs de haut niveau du monde entier. En tant que membre, vous ferez partie d'un réseau de talents d'exception bénéficiant d'une visibilité permanente sur nos canaux de réseaux sociaux. Vous aurez accès à la formation continue de Sebastian sur les techniques, les produits et l'expertise numérique. Vous aurez aussi l'opportunité de participer à des projets passionnants. Lors des lancements de produits, vous aurez également la chance de recevoir en avant-première nos derniers produits et de les laisser vous séduire avant tout le monde. Vous pourrez aussi participer à des défis mondiaux et de tenter de gagner de superbes prix, produits et expériences.

#### ATTENTION :

LA DÉCISION DU JURY EST DÉFINITIVE. AUCUNE CORRESPONDANCE NE SERA ÉCHANGÉE CONCERNANT LES RÉSULTATS. TOUT RECOURS JUDICIAIRE EST EXCLU.

EN PARTICIPANT AU CONCOURS, LA PARTICIPANTE OU LE PARTICIPANT S'ENGAGE À RESPECTER LE RÈGLEMENT DU CONCOURS.

TOUT MANQUEMENT AUX CONDITIONS DE PARTICIPATION ENTRAÎNERA LA DISQUALIFICATION DE LA PARTICIPANTE OU DU PARTICIPANT.

